

Le maire a mis en place les commissions communales

Lundi soir à la salle communale (sous l'OPAC), le maire, Jean-Claude Lavoine, a présidé la deuxième séance du conseil municipal d'après Covid-19. Après l'installation de l'assemblée municipale le 28 mai, cette seconde soirée a fait suite à la première avec l'attribution à l'unanimité de diverses délégations au maire, qui lui permettent ainsi de favoriser une bonne administration communale.

Les deux adjoints ayant été élus précédemment, Jean-Claude Lavoine a donné connaissance des délégations qu'il leur attribue par arrêté municipal. C'est ainsi que Jean-Marc Soulié, 1^{er} adjoint, est en charge des affaires relatives aux finances, aux travaux et au social. Yannick Lopez, 2^e adjoint, reçoit les délégations à l'urbanisme, à l'école, aux travaux et à la communication. Par arrêté municipal, le maire a désigné Marcel Cré-

tier en qualité de conseiller municipal délégué, en charge de l'accessibilité, du respect de la réglementation municipale et préfectorale, et des fêtes et cérémonies. Puis à l'unanimité, l'assemblée délibérante a voté les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué.

Dans le cadre des acquisitions immobilières poursuivies par la commune, certaines peuvent être réalisées en la forme administrative, procédure qui réduit les frais d'actes. La commune étant cependant partie à l'acte en qualité d'acquéreur, celle-ci doit être représentée par un adjoint. À cet effet, les élus ont désigné à l'unanimité Jean-Marc Soulié pour représenter la Commune dans les actes passés en la forme administrative, et Yannick Lopez en qualité de suppléant.

À l'unanimité, la commission d'appel d'offres, pour la

durée du mandat, est composée comme suit : président de droit, Jean-Claude Lavoine ; titulaires : Evelyne Sylvestre, Nicolas Papeix, Marcel Crétier ; suppléants : Jean-Marc Remoissenet, Patricia Dejoux, Yannick Lopez. Le maire a poursuivi avec la mise en place des diverses commissions communales, notamment les finances, les travaux, les affaires scolaires, l'urbanisme, le social, la forêt...

Une demande de subventions pour les travaux du chemin Bonvin

Du fait de la crise sanitaire, les élus n'avaient pas pu se réunir rapidement. Aussi les décisions relatives aux dossiers de demande de subventions avaient pu être reportées. Lundi soir, l'assemblée a sollicité à l'unanimité le Conseil départemental pour une subvention au titre du FDEC 2020 (Fonds départemental



De gauche à droite : Jean-Marc Soulié, 1^{er} adjoint ; Marcel Crétier, conseiller municipal délégué ; Yannick Lopez, 2^e adjoint ; Jean-Claude Lavoine, maire. Photo Lè DL/M.L.

d'équipement des communes), et auprès de l'État au titre de la DETR 2020 (Dotation d'équipement des territoires ruraux), dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin des Bonvin (chef-lieu) pour un coût estimé à 55 523,20 € HT (66 627,84 € TTC).

Toujours dans le domaine

des finances, le conseil a décidé à l'unanimité le maintien des taux d'imposition, soit Taxe foncière propriétés bâties : 11,10 % ; Taxe foncière propriétés non bâties : 73,05 %. La prochaine séance sera consacrée au vote du budget primitif 2020.

Michel LEBRAUT